

Commission Communale d'accessibilité (CCA)

Qu'est-ce que la CCA ?

Issue de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) a pour but de **dresser l'état des lieux annuel de l'accessibilité** du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite de la commune.

Qui participe à la CCA ?

La Commission Communale d'Accessibilité est une instance de concertation composée d'**associations** représentant les personnes en situation de handicap (handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, intellectuels), les personnes âgées et des représentants d'autres usagers de la ville.

Ces associations dialoguent directement avec **des élus**, en charge des différentes thématiques abordées par la CCA, ainsi qu'avec **les experts techniques et les services de la municipalité** qui ont à charge de mettre en œuvre les propositions élaborées en lien direct avec ces associations.

Par délégation, la Commission est présidée par l'élu en charge de l'accessibilité des bâtiments et pilotée par le service superstructures et bâtiments avec l'appui du CCAS.

Ses missions ?

La Commission Communale d'Accessibilité est donc **un espace de dialogue** avec les missions suivantes :

- **Relayer les préoccupations** des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite ;
- **Élaborer des diagnostics et des propositions** visant à améliorer l'accessibilité et la qualité d'usage pour les habitants ayant une difficulté motrice, intellectuelle, sensorielle, mentale ou liée à l'âge ;
- **Diffuser une culture de l'accessibilité** au sein de la collectivité et de la commune.

Les bâtiments accessibles

Les bâtiments communaux

Depuis 2015 et le lancement de son agenda d'accessibilité programmé, la commune a entrepris des travaux pour rendre le maximum des bâtiments dont elle est propriétaire, accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Les 11 bâtiments ci-dessous ont d'ailleurs obtenus leurs attestations d'accessibilités :

- Relais Petite Enfance des Collonges
- Crèche Roule Virou
- Crèche Les Recollets
- Mairie
- Annexe Mairie - Services techniques
- Police Municipale
- Pôle Public des Collonges
- Restaurant Mouton
- Gymnase Guilloux

- Fromagerie - 6 Rue de la Liberté
- Meepland - 21 Rue de la Ville

Des travaux sont en cours pour qu'une dizaine d'autres bâtiments soient déclarés 100% accessibles d'ici fin 2025. Exemple des travaux en cours :

- Ascenseur de l'École Albert Mouton
- Élargissement des portes intérieures du Gymnase Giono

Le lieu où je veux me rendre est-il accessible ?

En consultant la plateforme [Acceslibre](#) ou le site [C-conforme](#) avant vos sorties, vous pouvez savoir si **le lieu recevant du public où vous vous rendez est adapté ou non à votre situation** .

Ils fournissent aux particuliers des informations sur les installations en place pour faciliter l'accueil des personnes en situation en handicap (rampes d'accès extérieur, ascenseurs destinés aux personnes à mobilité réduite, stationnements à proximité dédiés aux personnes en situation de handicap, etc.).

Mobilité

Quels transports en commun pour me déplacer ?

Les lignes de transports en communs suivantes desservent la Saint-Genis-Laval :

- Navette S9
- Bus C7
- Bus C10
- Bus 11
- Bus 12
- Bus 17
- Bus 18
- Bus 78
- Bus 88
- Car 119
- Car 120
- Métro B Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud – Charpennes

[Consulter les lignes et horaires des TCL](#)
[Consulter les lignes et horaires des Cars du Rhône](#)

Quelle accessibilité dans les TCL ?

Pour avoir des informations en temps réels sur le trafic et l'accessibilité des lignes :

- sur l'application TCL : Onglet "Menu" > "Informations d'accessibilité sur les équipements"
- sur le site web : www.tcl.fr/se-deplacer/infos-traffic-accessibilite
- par téléphone : Allô tcl au 04 26 10 12 12

Quels sont les aménagements mis en place ?

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR) :



- Toutes les stations de Tramway, de funiculaire et de métro (sauf station Croix-Paquet) sont accessibles : ascenseurs, rampes d'accès au quai, seuils rétractables des voitures et au plancher bas intégral ;
- L'ensemble des bus est accessible : seuils rétractables, planchers bas, 1 espace pour utilisateur de fauteuil roulant , 4 places réservées pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- Un service **optibus**, un service de transport spécifique pour les personnes en situation de handicap.

[Service Optibus](#)

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :



- La Plateforme ElioZ permet d'être mises en relation avec un conseiller au travers de la **Langue des Signes Française (LSF)**, la **Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP)** ou la **Langue française Parlée Complétée (LPC)** depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette ;
- Un guichet d'accueil au sein de l'agence TCL Gorge de Loup est équipé d'une BIM (Boucle d'Induction Magnétique).

[Plateforme ElioZ](#)

Pour les personnes aveugles ou malvoyantes :



- L'ensemble des bus est accessible : hauts-parleurs extérieurs indiquant le numéro de ligne et la destination, boutons de demande d'arrêt et d'ouverture des portes en braille, annonces sonores et visuelles des arrêts, signaux sonores lors de l'ouverture et la fermeture des portes ;
- Un service **optiguide** ;
- Un service **optibus** ;
- FACIL'iti est une solution d'adaptation visuelle du site web TCL.

[Service Optiguide](#)

[Service Optibus](#)

[Service FACIL'iti](#)

[Cliquez ici pour obtenir plus d'informations.](#)

La carte accompagnant d'une personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Cette carte vous permet de vous faire accompagner gratuitement sur tout le réseau du SYTRAL (métro, bus, car, tramway, funiculaire) par la personne de votre choix en lui confiant, le temps de votre voyage, cette carte TCL « Accompagnant » .

[Bénéficiez de la carte TCL "accompagnant"](#)

Les TCL proposent des tarifs réduits aux voyageurs en situation de handicap :

- Le **[Forfait solidaire gratuit](#)** pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et

autres.

- Le **Forfait solidaire réduit** à 10€50 euros/mois pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Quelle accessibilité dans les Cars du Rhône ?

Toutes les infos sur l'accessibilité des Cars du Rhône sont à retrouver sur [leur site](#) ou en les contactant gratuitement au 0800 104 036 (du lundi au vendredi de 8h à 18h, et le samedi de 8h à 12h).

Les Cars du Rhône proposent des [tarifs réduits](#) aux voyageurs en situation de handicap.

[Ajouter aux favoris](#)